

EN COMMENÇANT PAR LE COMMENCEMENT

Identification

La formalité la plus importante pour l'entrée aux États-Unis est la présentation d'une preuve de citoyenneté. Les fonctionnaires américains ont longtemps eu l'habitude d'accepter toute pièce d'identité (un permis de conduire ou un certificat de naissance, ou même une carte de crédit de chez Canadian Tire). Or, on demande de plus en plus aux Canadiens de produire une pièce d'identité qui porte une photo et qui atteste leur droit de rentrer au Canada.

Chaque Canadien devrait se munir d'un passeport canadien valide pour tout séjour à l'extérieur du Canada, y compris aux États-Unis. Le passeport est la pièce d'identité la plus reconnue. Il confirme votre identité et votre droit de revenir au Canada.

Double nationalité

Il arrive que certains Canadiens possèdent à la fois la citoyenneté américaine et la citoyenneté canadienne parce qu'ils sont nés aux États-Unis, qu'ils ont été naturalisés citoyens américains ou que leurs parents sont citoyens américains. Bien que cette situation soit peu susceptible de causer des problèmes — et qu'elle peut même en régler quelques-uns — vous seriez bien avisé de comprendre quelle est votre situation en vertu du droit américain.

Les Canadiens qui sont également citoyens des États-Unis doivent toujours se présenter comme citoyens américains lorsqu'ils entrent dans ce pays. Pour obtenir